



LIVRET D'ACCUEIL



Institut de Formation aux Professions de Santé du Centre Hospitalier de Fougères



Erasmus+



Mise à jour Août 2024

BIENVENUE A L'IFPS

Préambule	page 3
-----------------	--------

L'INSTITUT DE FORMATION

Présentation	page 6
Les locaux	page 7
L'équipe	page 12
Les consignes de sécurité et l'apprentissage	page 14
La démarche qualité	page 17

L'ENSEIGNEMENT

L'organisation des formations	page 19
Les financements.....	page 22
Les apprenants en situation de handicap	page 23
Les cours.....	page 26
Les pratiques	page 26
Les stages	page 27
Mobilité internationale	page 28

LA VIE ETUDIANTE

Le dispositif écoute étudiant.es./élèves	page 30
L'Association.....	page 32
Les repas.....	page 32
Les logements.....	page 33
Les emplois	page 33

INFORMATIONS PRATIQUES

Venir à l'Institut.....	page 35
Stationner à l'Institut.....	page 37
Annuaire de l'IFPS.....	page 38

Bienvenue,

L'Institut de Formation des Professionnels de Santé du Centre Hospitalier de Fougères est heureux de vous accueillir.

Ce livret d'accueil a pour objectif de faciliter et d'optimiser votre intégration au sein de cet institut.

Vous y trouverez une présentation de notre institut et des éléments utiles et pratiques pour que vous puissiez vous orienter dans votre nouvel environnement.

Notre mission : vous former

Nos moyens : des méthodes pédagogiques innovantes (simulation, e-learning, connectivité), un accompagnement personnalisé à la réussite, une ouverture au monde (Erasmus+, stages à l'étranger), une équipe dynamique et proche de vous.



L'Institut de Formations aux Profession de Santé

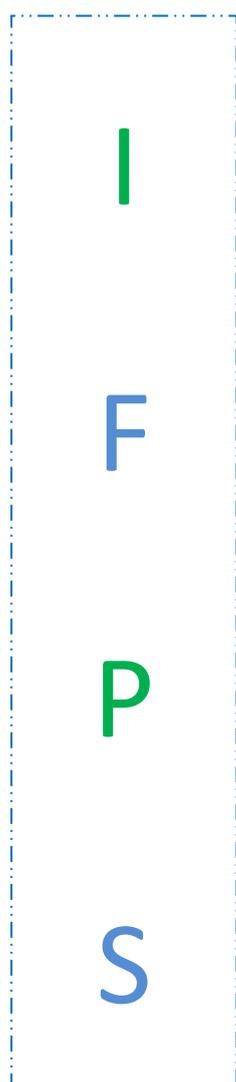
Présentation

L'Institut de Formation aux Professions de Santé de Fougères regroupe :

- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ouvert en 1967, qui prépare au Diplôme d'Etat d'Infirmier.
- L'Institut de Formation Aide- Soignant (IFAS) ouvert en 1969, qui prépare au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant.
- L'Institut de Formation Ambulanciers (IFA) ouvert en 2008, qui prépare :
 - ✓ au Diplôme d'Etat d'Ambulancier
 - ✓ à la Formation d'Auxiliaire Ambulancier
- L'Institut de Formation Accompagnant Educatif et Social (IFAES) ouvert en 2020, qui prépare au Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social.

L'IFPS fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire Haute Bretagne depuis Septembre 2018.

Présentation des filières de formation et capacité d'accueil



Formation en Soins Infirmiers

60 étudiants en 1^{ère} année,
60 étudiants en 2^{ème} année
60 étudiants en 3^{ème} année

Formation Aide-Soignante

55 élèves par promotion
Elèves en apprentissage

Formation Ambulancier
Formation Auxiliaire Ambulancier

16 élèves par promotion
(2 promotions par an)
6 élèves en apprentissage

Formation Accompagnant Educatif
et Social

20 élèves par promotion
Elèves en apprentissage

Formation Continue

Formation tutorat
(Jusqu'à 12 personnes / session)
Formation ASH 70H

Les locaux



Salle de Travaux Pratiques

Accueil des élèves, étudiant.e.s avec une capacité de 20 personnes.

4 salles de TP sont présentes. Elles sont aménagées comme des chambres pour permettre à chaque apprenant d'être au mieux dans la réalité.

Salle de Cours

Accueil des élèves, étudiant.e.s avec une capacité de de 20 à 60 places.

3 salles de cours sont présentes dont une est amovible grâce à sa cloison, elle peut être aménagée en petite salle (30 places) ou grande salle (60 places).



Amphithéâtres

L'IFPS propose un grand amphithéâtre de 120 places puis un second de 60 places.



Salle de simulation et debriefing

Une salle de simulation et de debriefing sont présentes à l'IFPS ; elles communiquent toutes les deux grâce à du matériel informatique, des caméras et des micros.

Le dispositif est principalement utilisé lors des séances de simulation ou pour des TD.



Salle Formation Gestes et Soins d'Urgences

Cette salle est équipée de tous le matériel nécessaire à la formation Gestes et Soins d'Urgences.

Elle est également mise à disposition pour les formations réalisées par le Centre Hospitalier de Fougères.

Salle de détente

Cette salle est l'endroit où les étudiant.e.s et les élèves peuvent déjeuner ; des micro-ondes et des réfrigérateurs sont à leur disposition.

C'est également l'endroit pour prendre un petit café ou une friandise car celle-ci est équipée d'une machine à café et confiserie.



Un réseau WIFI étudiant est disponible dans tout l'établissement



Salle informatique

L'IFPS offre aux étudiant.e.s et élèves une salle informatique ouverte tout au long de la journée

- 13 ordinateurs sont mis à disposition
- 1 imprimante noir et blanc

Il est demandé à chacun de respecter cette salle selon le règlement intérieur et de fournir son papier pour imprimer.

Centre de documentation et d'Informations



Le CDI est ouvert toute la semaine et vous êtes accueilli par la documentaliste.

Les étudiant.es. et élèves peuvent consulter des livres, revues.... Puis ont la possibilité d'emprunter pour 15 jours des livres ou revues.

Au niveau du CDI une relieuse et une plastifieuse sont mises à disposition et beaucoup apprécié des apprenants lorsqu'ils doivent réaliser certains travaux de groupe.



A savoir que toutes nos salles sont équipées d'ordinateurs et de vidéo projecteur

Salle de réunion



La salle de réunion est l'endroit où se déroulent les différentes réunions et instances au sein de l'IFPS.

Cette salle peut recevoir jusqu'à 20 personnes.

Bureau des formateurs



Le bureau de la Direction



Le secrétariat



Le secrétariat est ouvert tous les jours de 8h à 17h.

Une permanence auprès des étudiant.e.s et élèves est assurée tous les jours de 12h45 à 14h00.

Le hall



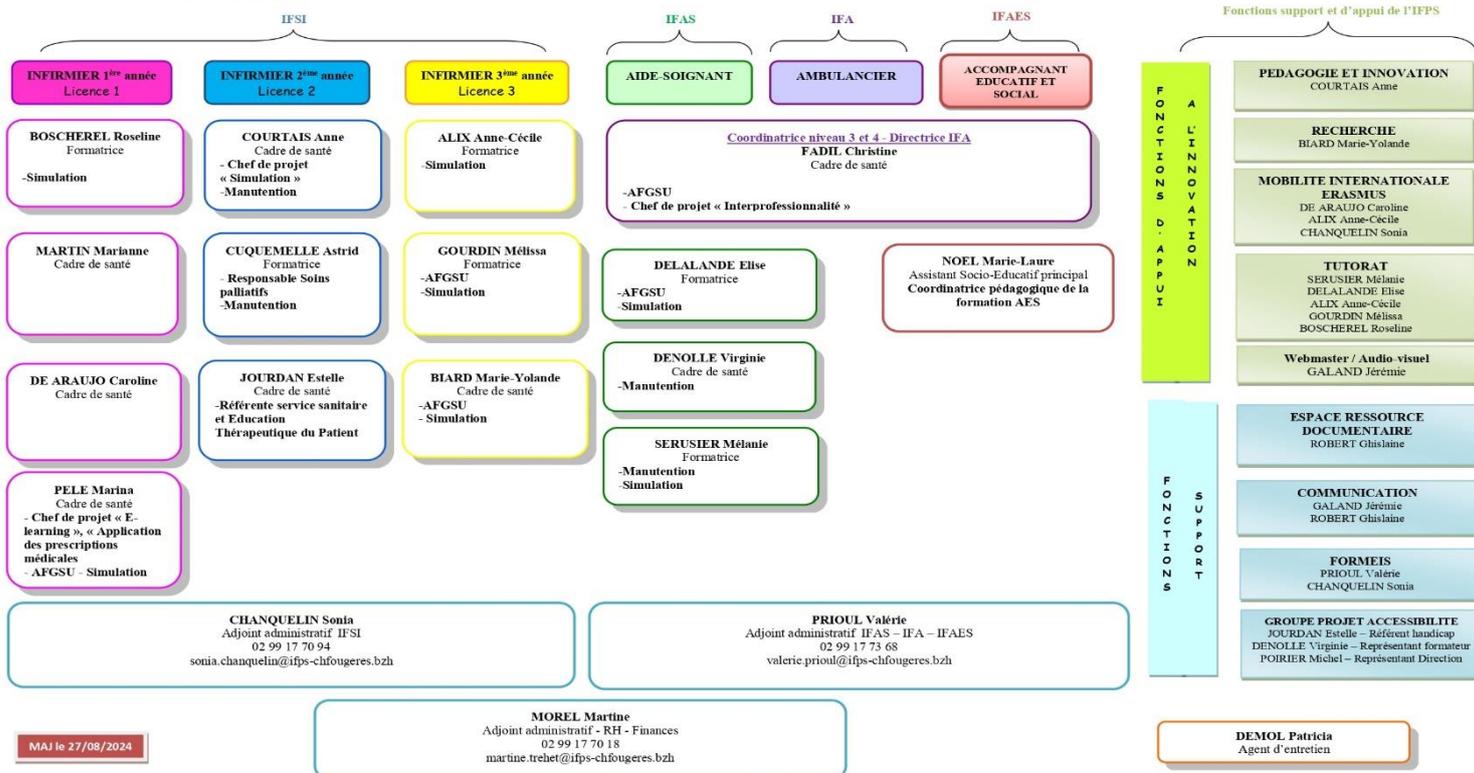
L'équipe

L'équipe pédagogique, administrative et logistique des Instituts se compose :



Institut de Formation aux Professions de Santé
Du Centre Hospitalier de Fougères
Site : <http://www.ifps-chfougères.bzh/>

Monsieur POIRIER Michel
Directeur des Soins
Coordonnateur général des soins CHF et CHMB
Directeur de l'IFSI, l'IFAS et de l'IFAES
de l'IFPS du CHI de Fougères



Les consignes de sécurité

N'oubliez pas que tout signal d'alerte peut correspondre à un incident réel !

Des exercices sont organisés dans l'année. L'intérêt de ces exercices est de préparer les personnes, et notamment les personnes ayant un rôle spécifique dans son organisation, à toute éventualité nécessitant le dégagement rapide et efficace des locaux. Ne prenez pas à la légère.

PLAN VIGIPIRATE



Dans le cadre de la sécurité de tous, il convient d'observer les règles suivantes :

- Eviter les attroupements aux abords de l'établissement
- Signaler à l'accueil tout sac abandonné

EN CAS D'INCENDIE

consignes de sécurité

évacuation

Dès l'audition du signal d'alarme

Sortez et suivez le balisage   

Dirigez-vous vers ...
le point de rassemblement
ou
l'espace d'attente sécurisé
(réservé aux personnes à mobilité réduite)



Ne revenez pas en arrière  

Dans la fumée, baissez-vous   

 Avant de partir, le responsable s'assure que les fenêtres et portes sont fermées 

Dès l'audition du signal sonore ou sur ordre de la Direction, appliquer les consignes générales prévues dans les locaux.

Dans les salles de cours, dès le déclenchement du signal d'alarme :

1. Se mettre sous l'autorité compétente du responsable de la salle
2. L'aider à la fermeture des fenêtres
3. Sortir rapidement, rien emporter, sans se bousculer et sans précipitation.
4. Prendre l'itinéraire prévu par le responsable en restant groupés
5. Pour les personnes à mobilité réduite se trouvant à l'étage, se rendre dans la zone refuge et utiliser le téléphone de secours pour signaler sa présence.
6. Ne jamais revenir sur ses pas. Même en cas d'oubli.
7. Rester solidaire du groupe sur le lieu de rassemblement (parking). Aider au comptage des présents en fonction de la liste d'émargement
8. Après le signal de fin d'alarme et les consignes des pompiers le groupe rejoindra sa salle en empruntant la porte d'entrée.

EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* **2/ SE CACHER**

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr

VIGILANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

- Fermer les volets
- Verrouiller les portes
- Barricader les portes avec des tables ou des bureaux
- Se mettre sous les fenêtres
- Eteindre les lumières
- Mettre le téléphone en mode silencieux sans vibreur

DANS LE CAS DE CRISE SANITAIRE (COVID-19)

Suivre les consignes d'évacuation ou de confinement qui seront données par la direction ou le responsable sécurité

COVID-19

**FACE AU CORONAVIRUS :
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

DANS LE CAS DE RISQUES NATURELS (INONDATION, RISQUES CHIMIQUES...)

Suivre les consignes d'évacuation ou de confinement qui seront données par la direction ou le responsable sécurité



INTERDICTION DE FUMER

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, et au décret n°2006 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est strictement interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts affectés à l'institut de formation (salles de cours, amphithéâtre, salles de TP, CRD, salle informatique, bureaux, sanitaires, parkings...).

La zone sud de l'enceinte de l'établissement est une zone non-fumeur.

L'apprentissage

FORMATION PAR APPRENTISSAGE		IFPS FOUGERES Centre Hospitalier FOUGERES
NOMBRE DE PLACES Le nombre de place disponible à l'IFPS du CH de Fougères en apprentissage pour la prochaine rentrée est de : <ul style="list-style-type: none">L'IFAS s'engage à accueillir entre 5 à 6 candidats pour la formation par apprentissageL'IFA s'engage à accueillir entre 5 à 6 candidats pour la formation par apprentissageL'IFAES s'engage à accueillir 10 candidats pour la formation par la voie de l'apprentissage	COÛT La formation est gratuite pour les apprentis. <ul style="list-style-type: none">Pour les employeurs les coûts de formation sont pris en charge par les OPCO	
MODALITÉS D'ACCÈS <ul style="list-style-type: none">Avoir moins de 30 ans ou si RQTH pas de limite d'âgeAvoir trouvé un employeur prêt à accueillir le candidat toute la durée du contrat	DURÉE Formation Aide-Soignant : cursus partiels (Bac ASSP, Bac SAPAT, DE AES, DE Ambu, DE ARM, DE ADVF, DE AP) Durée : 12 mois. Formation Accompagnant Educatif et Social : cursus complet Durée : 13 à 14 mois. Formation Ambulancier : cursus complet Durée : 12 mois.	
MODALITÉS DE FORMATION L'apprenti réalise 35 heures par semaine.		
CONTACT : ARFASS BRETAGNE - MME BOQUEHO 02 21 65 09 14 - 07 56 02 72 79		

FORMATION PAR APPRENTISSAGE		IFPS FOUGERES Centre Hospitalier FOUGERES
Exemple de parcours partiel en formation AS avec un BAC PRO ASSP : <ul style="list-style-type: none">11 semaines de formation théorique5 semaines de stage en milieu hospitalier36 semaines chez l'employeur (dont 5 semaines de formation clinique chez l'employeur) = 70% équivalent temps plein (ETP)		
Exemple de parcours partiel en formation AS avec un BAC PRO SAPAT : <ul style="list-style-type: none">15 semaines de formation théorique4 semaines de stage en milieu hospitalier33 semaines chez l'employeur (dont 10 semaines de formation clinique chez l'employeur) = 64% équivalent temps plein (ETP)		
CONTACT : ARFASS BRETAGNE - MME BOQUEHO 02 21 65 09 14 - 07 56 02 72 79		

La démarche qualité



L'institut de Formation est certifié Qualiopi depuis le 22 novembre 2022.
Il s'inscrit dans une démarche qualité et d'amélioration continue.



L'Enseignement

Organisation des formations

Selon que vous soyez étudiant infirmier, élèves aides-soignants, accompagnant éducatif et social, ou ambulanciers la formation globale reste identique à savoir une formation théorique et pratique à l'institut et des stages pratiques.

Formation Infirmière

Le référentiel de formation relève de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier.

La formation a une durée de 3 ans (6 semestres), équivalent à 4200 heures
2100 heures de formation théorique dont 60 heures d'Anglais
2100 heures de formation clinique

Les congés sont répartis de la façon suivante (sous réserve de modifications).

2 semaines en Décembre
2 semaines de Printemps
8 semaines d'été

Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel :

120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration
60 crédits européens pour la formation clinique en stage

Expérimentation

A compter de la rentrée 2022, l'IFSI du CH de Fougères intègre LA LICENCE SCIENCES POUR LA SANTÉ, MENTION SCIENCES INFIRMIÈRES de l'UNIVERSITE DE RENNES 1 (Arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé).

Une option Santé en 1ère année de formation en soins infirmiers : choix entre l'option Fondamentaux Infirmiers en sciences de la vie ou l'option mineure santé LAS.

Dès septembre 2022, les étudiants en 1ère année préparant au diplôme d'Etat infirmier suivront l'option accès santé de l'Université de Rennes 1 préparant l'accès en médecine. Cette option de 100 heures (10 ECTS) est d'ores et déjà intégrée aux Licences Accès Santé (LAS) proposées par les universités de Rennes, Rennes 2 et de Bretagne Sud.

Les étudiants des IFSI auront ainsi la possibilité, sur la base du volontariat, de se présenter pour un accès direct en 2ème année de médecine dans le cadre d'un groupe de parcours, défini conformément à l'arrêté du 4 novembre 2019.

Les étudiants infirmiers pourront également valider, en plus du diplôme d'Etat infirmier, une licence mention Sciences pour la Santé parcours Sciences Infirmières au cours de leur formation professionnalisante dispensée par les IFSI. Ils auront ensuite la possibilité de poursuivre leur parcours universitaire en s'inscrivant en master mention Santé, pour lequel un parcours sciences infirmières sera développé.

Formation Aide-Soignante

Le référentiel de formation relève de l'Arrêté du 10 juin 2021.

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

Organisation de la formation théorique :

Module	Description	Durée
	- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h
	- Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h
	- Travaux personnels guidés (TPG)	35 h
1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147 h
2	Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21 h
3	Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77 h
4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182 h
5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
9	Traitement des informations	35 h
10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

Organisation de la formation clinique :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- période A de 5 semaines ;
- période B de 5 semaines ;
- période C de 5 semaines ;
- période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Formation Ambulancier

Le référentiel de formation relève de l'Arrêté du 11 avril 2022 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier.

La durée de la formation est de 23 semaines répartis sur 16 semaines de formation théorique et 7 semaines de stages.

- Congés : 2 semaines

Module	Description	Durée en heure
	Suivi pédagogique	3
1	Relation et communication avec les patients et leur entourage	70
2	Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70
3	Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35
4	Appréciation de l'état clinique du patient	105
5	Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105
6	Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	7
7	Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21
8	Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35
9	Traitement des informations	35
10	Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70
Total en heures		556

Formation Accompagnant Educatif et Social

Le Diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et social (DEAES) a fusionné en un seul le diplôme d'Auxiliaire de vie sociale (AVS) orienté vers les personnes âgées, le diplôme d'Aide médico-psychologique (AMP) orienté vers les personnes en situation de handicap et il permet la professionnalisation des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Durée de la formation :

La formation AES dure 12 mois et s'articule autour d'un axe théorique, décomposé en 5 blocs, et un axe pratique.

L'axe théorique est abordé en 567h, réparties comme suit :

- 546h théoriques ;
- 21h de formation AFGSU niveau 2.

L'axe pratique compte 840h, réparties en 3 stages allant d'une durée de 7 à 9 semaines. 7h sont dédiées à la certification.

Bloc 1	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne
Bloc 2	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
Bloc 3	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
Bloc 4	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
Bloc 5	Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

L'enseignement pratique :

- ✓ La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des domaines de formation, socle commun et spécialité.
- ✓ Elle est répartie sur 3 stages d'une durée de 7 à 9 semaines couvrant les domaines de formation.

Obtention du Diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social :

Valider les 5 blocs de compétences et avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique prévu.

Les financements et aides

Le coût des formations

Infirmier

Droit de scolarité : 175 € (Tarif pour l'année universitaire 2024/2025)

CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) : 103 €

Aide-Soignant

Le tarif pour la rentrée de septembre 2024 est de 7140€

Ambulancier

Le tarif pour la rentrée de septembre 2024 est de 3195€

Auxiliaire Ambulancier

Le tarif 2024 pour les sessions est de 775€

Assistant Educatif et Social

Le tarif pour la rentrée de mai 2024 est de 5355€

Les aides pour les financements des formations

Possibilité de bourses du Conseil Régional de Bretagne. Les inscriptions se font à la rentrée de septembre.

Prise en charge possible par l'employeur (Transition Pro, ANFH...) ou promotion professionnelle, se renseigner auprès de l'employeur.

Prise en charge par le compte professionnel de formation selon votre situation, possibilité de visualiser son compte sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

En cas de difficultés financières, sociales... : vous pouvez contacter

- En cas de difficultés sociales (logement, difficultés financières...) vous pouvez contacter :
- En cas de difficultés liées à votre parcours de formation

Vous vous interrogez sur votre parcours de formation, sur le bien-fondé de votre projet professionnel, vous pouvez solliciter un entretien auprès de votre responsable d'année, de module ou de domaine de compétence, auprès du responsable de filière ou du responsable d'établissement.

Les apprenants en situation de handicap

Groupe projet accessibilité IFPS du CH de Fougères

Pour les demandes merci d'adresser un mail à l'adresse suivante :

accessibilite@ifps-CHFougeres.bzh

Référent handicap :

- Estelle JOURDAN : cadre de santé formatrice, référente 1^{ère} année, formation IDE,

Tél : 02 99 17 72 16

Référent formateur :

-Virginie DENOLLE : cadre de santé formatrice, formation AS,

Tél : 02 99 17 68 99

VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

ÉCOUTE

APPRENTISSAGE

AMÉNAGEMENT

BESOIN

AVENIR

LE RÉFÉRENT HANDICAP

Est à votre écoute et vous accompagne tout au long de votre formation

COMMENT DOIS-JE FAIRE ?

- Je **contacte** le référent handicap
- On fixe rapidement un **rendez-vous**
- On réfléchit **ensemble** à ma situation

Les cours

Les cours théoriques ont lieu à l'IFPS du lundi au vendredi entre :

8h à 18 h

Des panneaux d'affichage par promotion sont destinés à la diffusion de diverses informations.

Les périodes de cours de chaque formation sont assurées par des Formateurs ou bien des intervenants professionnels extérieurs

Un site internet (ENT : Espace Numérique de Travail) est disponible aux apprenants www.ifps-chfougeres.bzh ainsi qu'un espace Google éducation associé à un compte de messagerie dédié à la formation.

La pratique

Au cours de la formation, vous pourrez pratiquer comme en service de soin grâce à nos différentes salles de TP, nos mannequins et notre matériel (chariots...), permettant de reproduire le contexte de travail.





Les stages

Les tenues de stage sont fournies par les établissements dans lesquels les étudiant.es et élèves vont en stage.

Il vous est demandé de vous munir de chaussures blanches et silencieuses.

Les lieux de stages sont trouvés par l'IFPS en respectant au mieux votre lieu d'habitation et votre parcours. Ils seront tous différents et variés.

Stage Infirmier

2100 heures sur 3 ans

- Soins de courte durée
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins en santé mentale et psychiatrie
- Soins individuels ou collectif

Stage Aide-Soignant

770 h pour un parcours complet soit 4 stages

- Service de court séjour : médecine et chirurgie
- Service de santé mentale ou psychiatrie
- Service de moyen séjour ou long séjour
- Service extra hospitalier

A noter dans la formation aide-soignante un stage en structure d'accueil des personnes âgées est obligatoire

Stage Ambulancier

245 h pour un parcours complet soit 7 stages

- 1 stage dans des entreprises sanitaires au choix de l'élève
- Service d'urgence ou SAMU
- Service de cours et moyen séjour

Stage Accompagnant Educatif et Social

840 H de stages pour un parcours complet soit 3 stages

- stage couvrant les domaines de compétences.

La mobilité internationale

L'institut de Formation en Soins Infirmiers est mobilisé dans des programmes de mobilité internationale.

L'IFSI a été éligible au programme ERASMUS pour la période 2021-2027.

La charte Erasmus a été signée le 27 février 2021.

Quelques exemples de stage à l'étranger :

- Stages en Belgique
- Mobilité collective en Suisse
- Stages au Cambodge
- Stage au Sénégal





La Vie Étudiante

Le dispositif écoute étudiant.e.s et élèves

Votre satisfaction est au cœur de nos préoccupations
Etre apprenant au sein de l'IFPS c'est exprimer sa satisfaction, ses idées mais aussi ses réclamations pour participer à la vie étudiante et l'améliorer.



Représentants des étudiant.e.s et élèves à l'IFPS

En tant qu'étudiant.e.s et élèves vous êtes représentés au sein des conseils ou sections pédagogiques, techniques, de disciplines et section de vie étudiante. Les représentants des étudiants et élèves sont les interlocuteurs privilégiés des directeurs de l'Institut, et membres à part entière des conseils. Ils consultent leurs collègues de promotion et éclairent les conseils sur les situations personnelles étudiants et élèves. Ils participent à la recherche de solutions et à la prise de décisions. L'élection de votre représentant a lieu à bulletin secret, au début de chaque année scolaire (Conformément à la réglementation de chaque formation).

Ils participent activement à la qualité de la formation, au bien être des étudiants et des élèves, en lien permanent avec la Direction.

EVENEMENT INDESIRABLES

En cas de survenu d'un évènement indésirable, une fiche de déclaration avec la procédure est à disposition des apprenants sur la plateforme LMS Moodle de l'IFPS.

CADRE REGLEMENTAIRE ET DE REFERENCE

- Arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation
- Recueils des principaux textes relatifs à la formation préparant aux diplômes d'ETAT et à l'exercice de la profession
- Règlement intérieur IFPS du CH de Fougères

LIENS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELS

- Durant leur mandat, les représentants de promotion sont sous la responsabilité directe de la Coordinatrice Générale des Instituts GHT Haute Bretagne, le Responsable de l'IFPS adjoint à la Direction et, le cas échéant, le.la Directeur.rice de la formation concernée.

LIAISONS ET RELATIONS

- La Coordinatrice Générale des Instituts GHT Haute Bretagne
- Le Responsable de l'IFPS adjoint à la Direction
- Le.la Directeur.rice de la formation concernée
- La Direction du CH de Fougères
- La Coordinatrice du Niveau 3 et 4
- Les Formateurs
- Les adjoints administratifs
- La documentaliste
- L'agent d'entretien
- Les membres des instances compétentes pour la formation concernée
- Les membres de la section relative à la vie étudiante à laquelle le représentant fait partie intégrante
- Les membres de l'association des Etudiants
- Les apprenants des autres promotions

MISSIONS PRINCIPALES

- REPRESENTER LES APPRENANTS

- Représenter la promotion auprès de la Direction et des Formateurs
- Participer, préparer la réunion des instances compétente pour la formation concernée
- Représenter la promotion à la CSIRMT de l'hôpital de Fougères
- Représenter la promotion lors des réceptions ou manifestations de l'Institut sur demande de la Direction.

- COMMUNIQUER AUPRES DES APPRENANTS

- Participe à la communication et à la mise en œuvre des consignes de sécurité au sein de l'institut.
- Porte-paroles et médiateur de la promotion auprès de la Direction de leur institut de formation, des Cadres formateurs.
- Communiquer les informations relatives à la pédagogie et à la vie étudiante dans leur promotion.
- Mettre à jour le panneau d'affichage mis à disposition
- Contribuer à établir des liens fonctionnels avec l'association des étudiants de l'Institut de Formation.
- Animer et négocier les intérêts de leur promotion.
- Transmettre ses missions et dossier en cours aux représentants successeur le cas échéant.

L'association des étudiant.e.s et élèves

L'association **AVIEEF** met en place des projets d'innovation sociale afin de répondre aux besoins des étudiants. Elle a aussi un rôle de représentation des étudiants au niveau local auprès des différents acteurs locaux. (Date de création : 21/12/2012)

Objet de l'association : favoriser l'entraide et la solidarité entre les étudiants de défendre et de représenter les intérêts des étudiants, d'aider au développement des activités aux étudiants, d'aider à l'insertion des étudiants en première année et des aides-soignants, ambulancier et accompagnant éducatif et sociale.

@ association.etudiantseleves@ifps-chfougeres.bzh

LES REPAS

Les étudiant.e.s/élèves n'ont pas de service de restauration sur place mais des réfrigérateurs et micro-ondes sont mis à leur disposition dans leurs salle de détente.

Vous trouverez également une machine à café, un distributeur de boissons et de friandises puis une bouilloire.

Vous pouvez également vous rendre dans le bourg de Javené où vous trouverez :

-une boulangerie qui vous propose tous les jours du mardi au vendredi des formules sandwiches, boissons et dessert

-le Kapa'Jav (bar tabac) qui propose le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 11h30 à 14h des plats (burgers, panini, tartes salés, croques) à manger sur place ou à emporter

Puis un restaurant se trouvant à 5 minutes en voiture propose des menus chauds sur place ou à emporter « A la part »

LES LOGEMENTS

L'IFPS ne propose pas d'internat, mais les étudiants et élèves qui recherchent un logement trouveront des solutions à Fougères mais aussi à Javené.

Des offres de logements de particuliers sont disponibles sur demande auprès du secrétariat : secretariat@ifps-CHFougeres.bzh

Les recherches peuvent également être faites sur internet (Ouest france, Le bon coin...)

LES EMPLOIS

Les offres d'emplois sont mises à disposition sur notre site internet www.ifps-CHFougeres.bzh dès réception par les établissements de santé



Informations pratiques

VENIR A L'IFPS

Institut de Formation aux Professions de Santé

Centre Hospitalier de Fougères

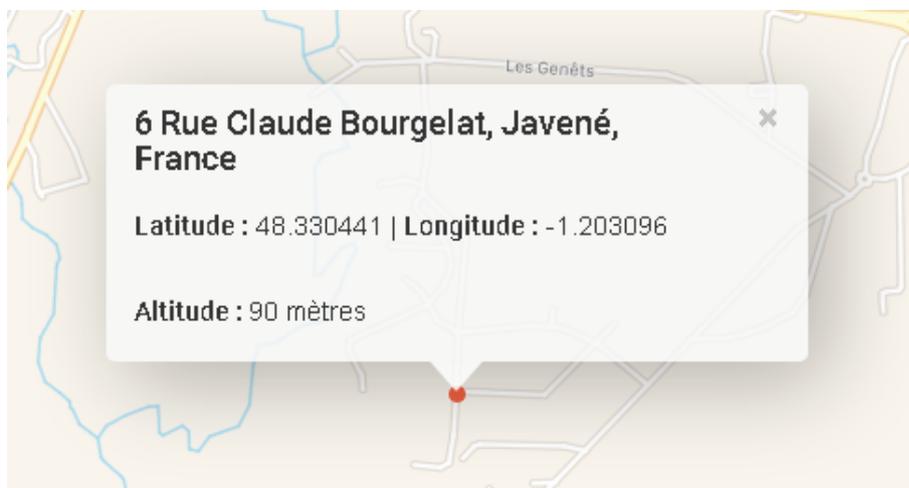
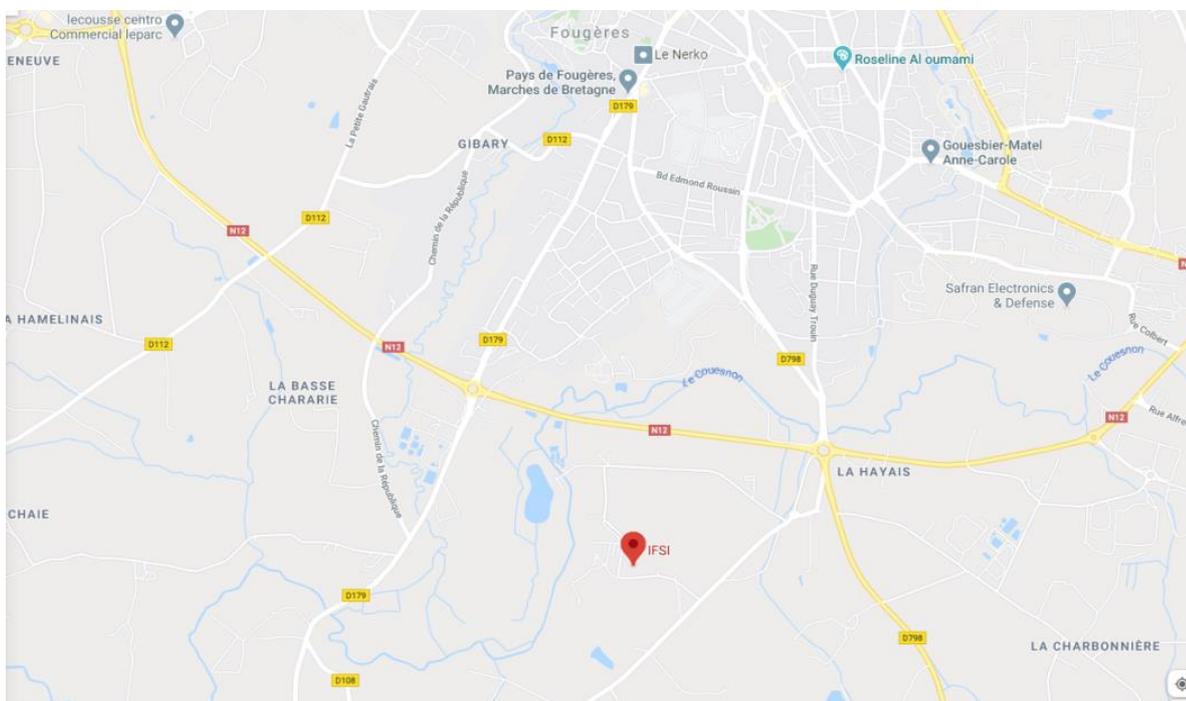
ZA de la Grande Marche

6 rue Claude Bourgelat

35133 JAVENE

Mail : secretariat@ifps-chfougères.bzh

Site internet : www.ifps-chfougères.bzh





Accès en voiture

Le plus simple pour les étudiants et élèves qui devront se rendre également pendant leur formation sur les différents lieux de stage.

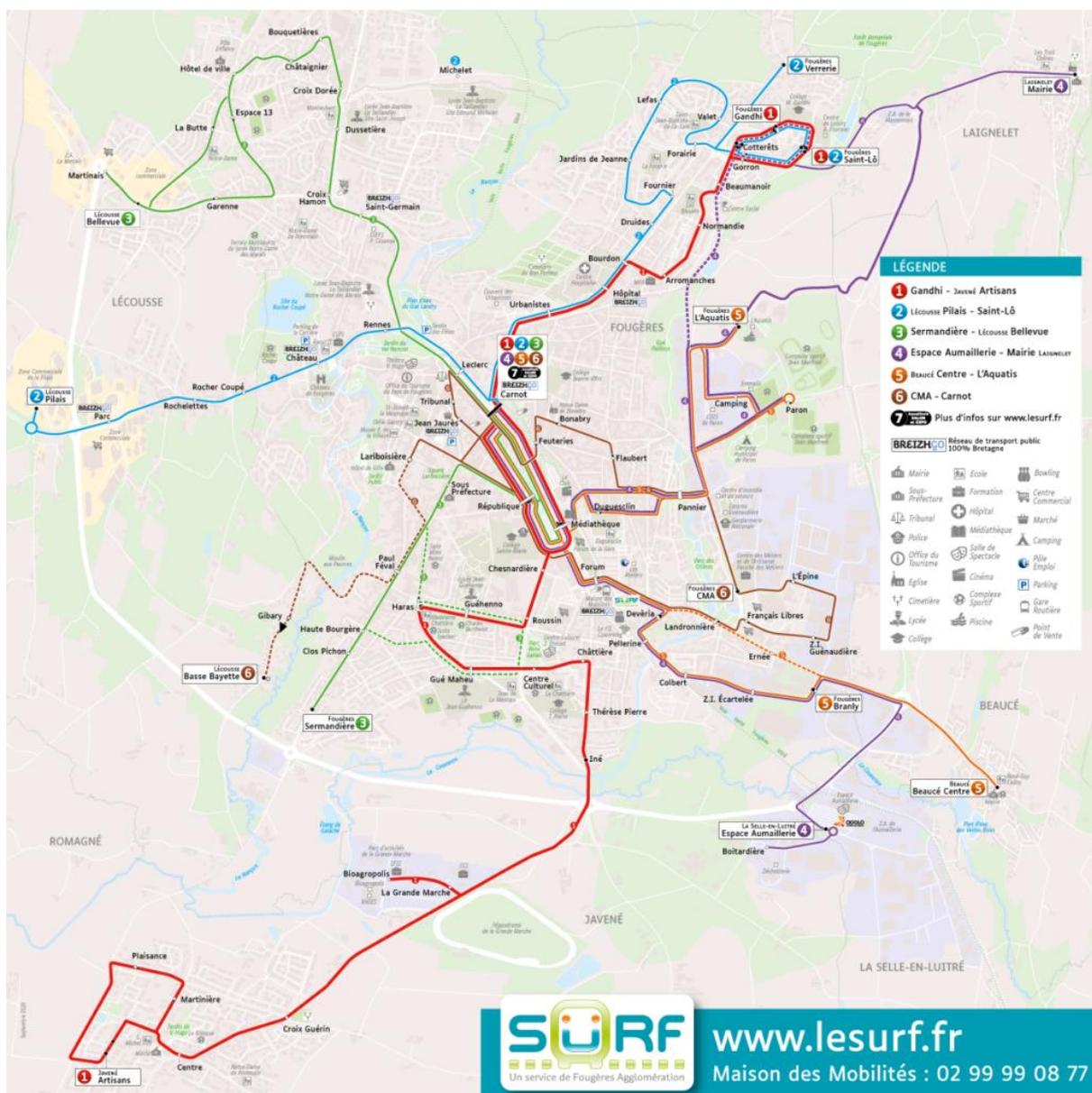
De Fougères : au rond-point de la Hayais prendre D798, puis tourner à droite en direction de Javené, suivre ZA de la Grande Marche, devant l'Hippodrome de Javené tourner à droite, rue Claude Bourgelat et se rendre au numéro 6

Pensez aussi au covoiturage !



Accès en bus

Pour plus d'informations se rendre sur le site www.lesurf.fr



Voici les horaires pour se rendre à l'IFPS (année 2024-2025)

LIGNE 1 GANDHI DIRECTION **ARTISANS**
DU LUNDI AU VENDREDI [L][M][M][J][V][X][X] [X] Jour férié

Circule uniquement le mercredi

PÉRIODE SCOLAIRE	Jours																														
	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•		
PÉRIODE VACANCES	•																														
FOUGÈRES	Gandhi	06:30	06:47	07:18	07:49	08:19	08:49	09:19	10:24	10:54	12:05	12:54	13:36	14:06	15:06	15:37	16:01	16:21	16:40	17:17	17:50	18:20	18:48	19:18							
	Cotterêts	06:31	06:48	07:19	07:50	08:20	08:50	09:20	10:25	10:55	12:06	12:55	13:37	14:07	15:07	15:38	16:02	16:23	16:42	17:19	17:52	18:21	18:50	19:20							
	Beaumanoir	06:32	06:49	07:20	07:51	08:21	08:51	09:21	10:26	10:56	12:07	12:56	13:38	14:08	15:08	15:39	16:03	16:24	16:43	17:20	17:53	18:22	18:51	19:21							
	Normandie	06:33	06:50	07:21	07:52	08:22	08:52	09:22	10:27	10:57	12:08	12:57	13:39	14:09	15:09	15:40	16:04	16:26	16:45	17:22	17:54	18:23	18:53	19:23							
	Arromanches	06:34	06:51	07:23	07:54	08:24	08:54	09:24	10:29	10:59	12:10	12:58	13:40	14:10	15:10	15:41	16:05	16:29	16:48	17:24	17:55	18:24	18:55	19:25							
	Bourdon	06:35	06:52	07:25	07:55	08:25	08:55	09:25	10:30	11:00	12:11	12:59	13:40	14:10	15:10	15:41	16:05	16:30	16:49	17:25	17:55	18:24	18:55	19:25							
	Hôpital	06:36	06:53	07:26	07:56	08:26	08:56	09:26	10:31	11:01	12:12	13:00	13:41	14:11	15:11	15:42	16:06	16:31	16:50	17:26	17:56	18:25	18:56	19:26							
	Urbanistes	06:37	06:54	07:28	07:58	08:28	08:58	09:28	10:33	11:03	12:14	13:01	13:42	14:12	15:12	15:43	16:07	16:32	16:51	17:27	17:57	18:26	18:57	19:27							
	Carnot	06:39	06:56	07:35	07:35	08:05	08:35	09:05	09:35	10:40	11:10	12:20	13:08	13:50	14:20	15:20	15:50	16:15	16:40	17:02	17:35	18:05	18:35	19:05	19:27						
	Jean-Jaurès					08:40																									
	République		07:37	07:37	08:07	08:37	08:42	09:07	09:37	10:42	11:12	12:22	13:10	13:52	14:22	15:22		16:17	16:42	17:04	17:37	18:07	18:37	19:07	19:37						
	Chesnardière		07:38	07:38	08:08	08:38	08:43	09:08	09:38	10:43	11:13	12:13	13:11	13:53	14:23	15:23		16:18	16:43	17:05	17:38	18:08	18:38	19:08	19:38						
	Roussin		07:39	07:38	08:08	08:38	08:43	09:08	09:38	10:43	11:13	12:15	12:23	13:11	13:53	14:23	15:23	16:18	16:43	17:05	17:38	18:08	18:38	19:08	19:38						
	Guéhenno		07:40		08:09	08:39	08:43	09:09	09:39	10:44	11:14	12:14	13:12	13:54	14:24	15:24		16:44	17:06	17:39	18:09	18:39	19:09	19:39							
	Haras		07:41		08:10	08:40	08:44	09:10	09:40	10:45	11:15	12:15	13:13	13:55	14:25	15:25		16:45	17:07	17:40	18:10	18:40	19:10	19:40							
	Gué-Maheu		07:42		08:11	08:41	08:45	09:11	09:41	10:46	11:16	12:16	13:14	13:56	14:26	15:26		16:46	17:08	17:41	18:11	18:41	19:11	19:41							
	Centre Culturel		07:43	07:39	08:12	08:42	08:46	09:12	09:42	10:47	11:17	12:16	12:27	13:15	13:57	14:27	15:27	16:19	16:47	17:09	17:42	18:12	18:42	19:12	19:42						
	Châtierre		07:44	07:40	08:13	08:43	08:47	09:13	09:43	10:48	11:18	12:17	12:28	13:16	13:58	14:28	15:28	16:20	16:48	17:10	17:43	18:13	18:43	19:13	19:43						
	Thérèse Pierre		07:45	07:41	08:14	08:44	08:48	09:14	09:44	10:49	11:19	12:18	12:29	13:17	13:59	14:29	15:29	16:21	16:49	17:11	17:44	18:14	18:44	19:14	19:44						
	Iné		07:46		08:15	08:45	08:49	09:15	09:45	10:50	11:20	12:20	13:20	13:18	14:00	14:30	15:30	16:23	16:50	17:12	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45						
	La Grande Marche		07:49		08:17	08:47	08:47	09:17	09:47	10:52	11:22	12:32	13:20	14:02	14:32	15:32		16:52	17:14	17:47	18:17	18:47	19:17	19:47							
	Bioagropolis		07:50		08:18	08:48	08:48	09:18	09:48	10:53	11:23	12:33	13:21	14:03	14:33	15:33		16:53	17:15	17:48	18:18	18:48									
	Croix Guérin		07:53		08:21	08:51	08:51	09:21	09:51	10:56	11:26	12:24	12:36	13:24	14:06	14:36	15:36	16:27	16:56	17:18	17:51	18:21	18:51	19:19	19:49						
	Centre		07:54		08:22	08:52	08:52	09:22	09:52	10:57	11:27	12:25	12:38	13:26	14:08	14:38	15:38	16:28	16:58	17:20	17:53	18:23	18:53	19:21	19:51						
	Artisans		07:56		08:24	08:54	08:54	09:24	09:54	10:59	11:29	12:27	12:40	13:28	14:10	14:40	15:40	16:30	17:00	17:22	17:55	18:25	18:55	19:23	19:53						

LIGNE 1 GANDHI DIRECTION **ARTISANS**
LE SAMEDI [X][M][M][X][X][S][X] [X] Jour férié

Circule uniquement le mercredi

PÉRIODE SCOLAIRE	Jours																											
PÉRIODE VACANCES	•																											
FOUGÈRES	Gandhi	08:46	09:51	10:56	12:01	13:01	14:01	15:01	16:06	17:21	18:31																	
	Cotterêts	08:47	09:52	10:57	12:02	13:02	14:02	15:02	16:07	17:22	18:32																	
	Beaumanoir	08:48	09:53	10:58	12:03	13:03	14:03	15:03	16:08	17:23	18:33																	
	Normandie	08:49	09:54	10:59	12:04	13:04	14:04	15:04	16:09	17:24	18:34																	
	Arromanches	08:50	09:55	11:00	12:05	13:05	14:05	15:05	16:10	17:25	18:35																	
	Bourdon	08:51	09:56	11:01	12:06	13:06	14:06	15:06	16:11	17:26	18:36																	
	Hôpital	08:52	09:57	11:02	12:07	13:07	14:07	15:07	16:12	17:27	18:37																	
	Urbanistes	08:53	09:58	11:03	12:08	13:08	14:08	15:08	16:13	17:28	18:38																	
	Carnot	09:00	10:05	11:10	12:18	13:15	14:15	15:15	16:20	17:35	18:45																	
	Jean-Jaurès																											
	République	09:02	10:07	11:12	12:20	13:17	14:17	15:17	16:22	17:37	18:47																	
	Chesnardière	09:03	10:08	11:13	12:21	13:18	14:18	15:18	16:23	17:38	18:48																	
	Roussin	09:04	10:09	11:14	12:22	13:19	14:19	15:19	16:24	17:39	18:49																	
	Guéhenno																											
	Haras																											
	Gué-Maheu																											
	Centre Culturel	09:05	10:10	11:15	12:23	13:20	14:20	15:20	16:25	17:40	18:50																	
	Châtierre	09:06	10:11	11:16	12:24	13:21	14:21	15:21	16:26	17:41	18:51																	
	Thérèse Pierre	09:07	10:12	11:17	12:25	13:22	14:22	15:22	16:27	17:42	18:52																	
	Iné	09:08	10:13	11:18	12:26	13:23	14:23	15:23	16:28	17:43	18:53																	
	La Grande Marche																											
	Bioagropolis																											
	Croix Guérin	09:11	10:16	11:21	12:29	13:26	14:26	15:26	16:31	17:46	18:56																	
	Centre	09:12	10:17	11:22	12:30	13:27	14:27	15:27	16:32	17:47	18:57																	
	Artisans	09:13	10:18	11:23	12:31	13:28	14:28	15:28	16:33	17:48	18:58																	

HORAIRES VALABLE A PARTIR DU 2 SEPTEMBRE 2024.
Sous réserve de modifications en cours d'année.
www.lesurf.fr
Les horaires sont donnés à titre indicatif, ils varient en fonction des conditions de circulation.



LIGNE 1 ARTISANS DIRECTION **GANDHI**
DU LUNDI AU VENDREDI [L][M][M][J][V][X][X] [X] Jour férié

Circule uniquement le mercredi

PÉRIODE SCOLAIRE	Jours																													
PÉRIODE VACANCES	•																													
JAVÈNE	Artisans		07:07	07:19	07:34	08:04	08:34	09:34	11:09	11:49	12:49	13:29	14:19	14:49	15:49	16:33	17:04	17:34	18:04	18:34	19:04									
	Plaisance		07:09	07:21	07:36	08:06	08:36	09:36	11:11	11:51	12:51	13:31	14:21	14:51	15:51	16:35	17:06	17:36	18:06	18:36	19:06									
	Martinière	06:35	07:11	07:23	07:38	08:08	08:38	09:38	11:13	11:53	12:53	13:32	14:23	14:53	15:53	16:36	17:08	17:38	18:08	18:37	19:07									
	Centre	06:37	07:13	07:24	07:39	08:09	08:39	09:39	11:14	11:54	12:54	13:33	14:24	14:54	15:54	16:37	17:09	17:39	18:09	18:38	19:08									
	Croix Guérin	06:39	07:15	07:26	07:42	08:12	08:42	09:42	11:17	11:57	12:57	13:36	14:27	14:57	15:57	16:38	17:12	17:42	18:10	18:40	19:10									
	La Grande Marche	06:41	07:17		07:45	08:15	08:45	09:45	11:20	12:00	13:00	13:39	14:30	15:00	16:00	16:41	17:15	17:45	18:12	18:42	19:12									
	Bioagropolis				07:46	08:16	08:46	09:46	11:21	12:01	13:01	13:40	14:31	15:01	16:01	16:42	17:16	17:25	17:46	18:13	18:43	19:13								
	Iné	06:44	07:20	07:30	07:49	08:19	08:49	09:49	11:24	12:04	13:04	13:43	14:34	15:04	16:04	16:45	17:19	17:49	18:16	18:46	19:16									
	Thérèse Pierre	06:45	07:21	07:31	07:50	08:20	08:50	09:50	11:25	12:05	13:05	13:44	14:35	15:05	16:05	16:45	16:46	17:20	17:50	18:17	18:47	19:17								
	Châtierre	06:46	07:22	07:32	07:51	08:21	08:51	09:51	11:26	12:06	13:06	13																		

SE STATIONNER

L'IFPS vous propose un parking avec 200 places.

Les emplacements de parking situés devant l'entrée principale de l'IFPS sont réservés aux personnels et aux visiteurs de l'IFPS.

Les autres places de parkings sont accessibles aux étudiants et élèves. Des places handicapées sont disponibles pour accès aux personnes à mobilité réduite.

Tout véhicule est garé dans le sens de départ.

ANNUAIRE IFPS

Direction		
POIRIER Michel	Directeur des Soins Coordonnateur général des soins CHF et CHMB Directeur de l'IFSI, l'IFAS et de l'IFAES de l'IFPS du CH de Fougères	michel.poirier@ch-fougères.fr
FADIL Christine	Formatrice IFA Directrice de l'IFA et Coordinatrice du niveau 3	christine.fadil@ifps-chfougères.bzh
Secrétariat		
CHANQUELIN Sonia	IFSI	sonia.chanquelin@ifps-chfougères.bzh
PRIOUL Valérie	IFAS – IFA - IFAES	valerie.prioul@ifps-chfougères.bzh
TREHET Martine	Ressources Humaines et Finance	martine.trehet@ifps-chfougères.bzh
Formatrices		
ALIX Anne-Cécile	Formatrice IDE 3 ^{ème} année	anne-cecile.alix@ifps-chfougères.bzh
BIARD Marie-Yolande	Formatrice IDE 3 ^{ème} année	marie-yolande.biard@ifps-chfougères.bzh
BOSCHEREL Roseline	Formatrice IDE 1 ^{ère} année	roseline.boscherel@ifps-chfougères.bzh
COURTAIS Anne	Formatrice IDE 1 ^{ère} année	anne.courtais@ifps-chfougères.bzh
CUQUEMELLE Astrid	Formatrice IDE 2 ^{ème} année	astrid.cuquemelle@ifps-chfougères.bzh
DELALANDE Elise	Formatrice IFAS	elise.delalande@ifps-chfougères.bzh
DENOLLE Virginie	Formatrice IFAS	virginie.denolle@ifps-chfougères.bzh
DE ARAUJO Caroline	Formatrice IDE 1 ^{ère} année	caroline.dearaujo@ifps-chfougères.bzh
GOURDIN Mélissa	Formatrice IDE 3 ^{ème} année	melissa.gourdin@ifps-chfougères.bzh
	Formatrice IDE 1 ^{ère} année	
JOURDAN Estelle	Formatrice IDE 2 ^{ème} année	estelle.jourdan@ifps-chfougères.bzh
PELE Marina	Formatrice IDE 1 ^{ère} année	marina.pele@ifps-chfougères.bzh
NOEL Marie-Laure	Formatrice IFAES et coordinatrice de l'IFAES	marie-laure.noel@ifps-chfougères.bzh
SERUSIER Mélanie	Formatrice IFAS	melanie.serusier@ifps-chfougères.bzh
Documentaliste		
ROBERT Ghislaine	Documentaliste	ghislaine.robert@ifps-chfougères.bzh
Webmaster		
GALAND Jérémie	Webmaster	jeremie.galand@ifps-chfougères.bzh



IFSI – IFAS – IFA – IFAES



secretariat@ifps-CHFougeres.bzh



02 99 17 70 94 (IFSI)

02 99 17 73 68 (IFAS – IFA – IFAES)

02 99 17 17 70 18 (RH et Finances)



**IFPS du CH de Fougères
ZA de la Grande Marche
6 rue Claude Bourgelat
35133 JAVENE**

Bibliographie :

Conférence des présidents d'université, « guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université », 2012

Science Po, « guide d'accompagnement et de pédagogie innovante, handicap cognitif et psychique, vers une meilleure accessibilité à l'enseignement supérieur, 2^{ème} édition », juin 2018.

Science Po, « Handicap, j'adopte la bonne attitude », juillet 2016

AGEFIPH, « guide pour l'accueil des personnes handicapées dans les centre de formation en Bretagne », juillet 2018.

Webographie

<https://www.mdph35.fr/fr/article/les-troubles-specifiques-du-langage#>, consulté le 10/01/2020

<https://www.ffdys.com>, consulté le 21/01/2020

<https://crfh-handicap.fr/>, consulté en janvier 2020

<https://www.fhf.fr/Ressources-humaines/Outils-et-notes/Etude-sur-l-accessibilite-des-instituts-de-formation-paramedicale-aux-etudiants-en-situation-de-handicap>, consulté en janvier 2020

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91832, consulté le 04 février 2020

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041477464&categorieLien=id>, consulté le 04 février 2020

**L'ensemble du personnel est heureux de vous
accueillir et reste à votre écoute pour tout
complément d'information.**

Excellente année à vous !

